

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 juin 2019**

Objet : Révision du plan de financement pour le raccordement très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat – SDAN pilote

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROMÉ – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix
Mr Francis DUBOIS - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delautrette – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix
Mr Laurent GUINARD - 1 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix
Mr Vincent JALBY -- 2 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président Département Creuse
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6^{ème} VP
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Creuse Sud-Ouest
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze

Lors de sa séance du 29 septembre 2014, le comité syndical de DORSAL fixait le plan de financement pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat, délibération n°412.

Le coût total de ces opérations était estimé à 1 349 000 € HT, et il était détaillé par type de travaux (FTTH – Montée en débit MED).

Les opérations de montée en débit sont désormais terminées.

Les opérations concernant le FTTH sont terminées (sauf travaux liés à certaines autorisations façade et immeuble).

Il est nécessaire de revoir les plans de financement correspondants.

Pour rappel, le plan de financement pour les travaux de Montée en débit était le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	98 820.00 €	54 %
UNION EUROPEENNE	0 €	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	29 280.00 €	16 %
DEPARTEMENT	21 960.00 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	32 940.00 €	18 %
TOTAL	183 000.00 €	100%

Le plan de financement pour le FTTH était le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	629 640.00 €	54 %
UNION EUROPEENNE	0 €	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	186 560.00 €	16 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	139 920.00 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	209 880.00€	18 %
TOTAL	1 166 000.00	100%

Le coût réel total de l'opération de Montée en débit s'élève à 186 815.40 € HT au vu des factures acquittées soit un **surcoût de 3 815,40 € HT**, essentiellement lié à des prestations Orange non anticipées (Prolongement câble optique, Accès NRA-SR ..).

Quant à l'opération FTTH pilote, son coût définitif est estimé à **1 439 894.04 € HT** au vu des factures acquittées et celles restant à payer soit un **surcoût de 273 894.04 € HT**.

Les raisons principales sont les suivantes :

- NRO non pris en compte dans l'estimatif
- Travaux de GC non prévus liés à des fourreaux Orange non utilisables
- Longueur d'infrastructures supérieure à l'estimatif (63 kms contre 48 kms)
- capacités optiques complémentaires pour la zone du Theil prises en compte dans travaux (90 prises)
- travaux d'extension de certains secteurs initialement prévus en raccordable à la demande
- études de charges ENEDIS pour pose bandeaux verts (appuis servant aux raccordements finaux)
- droits d'usage ENEDIS / AODE

Le plan de financement actualisé pour l'opération de MED est le suivant (intervention de fonds européens et de FSN au vu des fonds réellement encaissés) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	61 532.40 €	70 %
UNION EUROPEENNE	16 930.07	
ETAT - FSN	52 308.31 €	
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	22 417.85 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	33 626.77 €	18 %
TOTAL	186 815.40€	100%

Le plan de financement actualisé pour l'opération FTTH est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	1 007 925.83 €	70 %
UNION EUROPEENNE	0 €	0 %
ETAT - FSN	0 €	0 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	172 787.29 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	259 180.93 €	18 %
TOTAL	1 439 894.04 €	100%

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver le plan de financement actualisé pour le raccordement très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes de Noblat dans le cadre du SDAN pilote,**
- **d'autoriser le Président à mettre en place une nouvelle convention,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes dans le cadre du Budget Principal,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Cordelle
Limoges
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

